

La dernière publication de Statbel portant sur les faillites fait effectivement mention de 949 faillites en Belgique dans le secteur de la construction depuis le 1er janvier 2025 et souligne le fait qu'il s'agit là d'un record. Ce fait témoigne des difficultés que rencontre le secteur, difficultés qui doivent évidemment retenir l'attention du gouvernement.

Les questions de l'honorable membre ne mettent pas en perspective ni les créations d'entreprises en parallèle ni les raisons sous-jacentes à ces faillites : s'agit-il exclusivement d'un problème de chiffre d'affaires du secteur ? De l'évolution du coût des matériaux ? D'un contexte international, géopolitique difficile ? D'un problème de disponibilité de main-d'œuvre ? D'un problème de gestion des entreprises, et cetera ? Divers facteurs tels que la très faible taille des acteurs du secteur de la construction sont aussi à mettre en perspective.

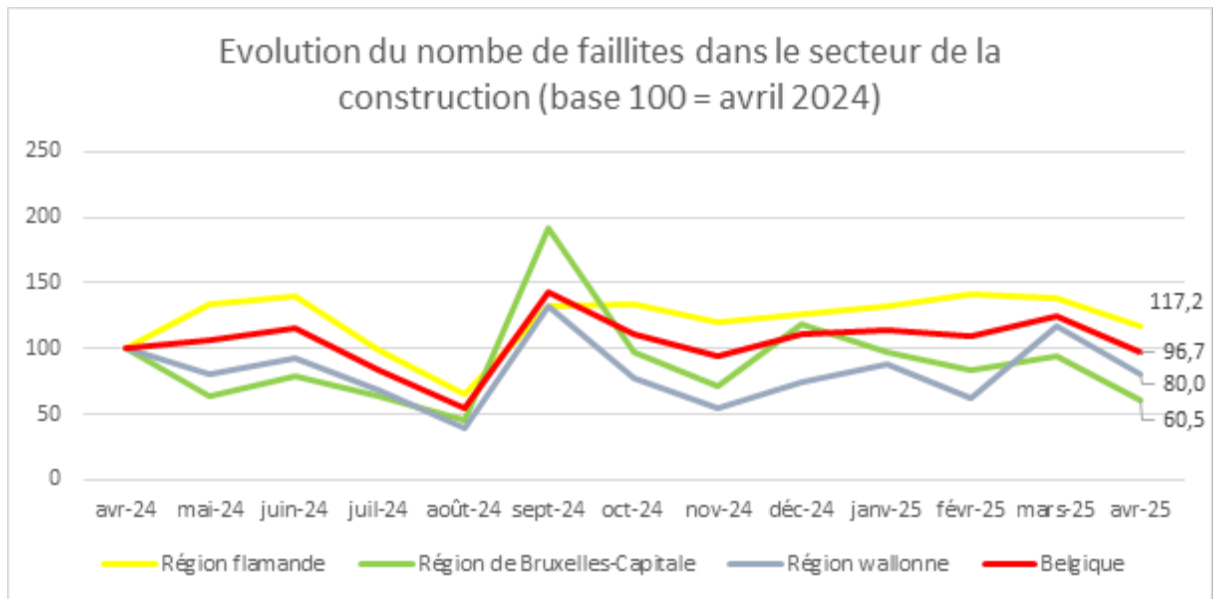
En outre, le souci de précision oblige aussi à mesurer la juste part de la Wallonie dans ce phénomène.

D'après la ventilation des faillites par région mise à disposition par Statbel sur son site, il y a eu 208 faillites dans le secteur de la construction en Wallonie depuis le 1er janvier 2025. Ces faillites ont entraîné la perte de 410 emplois en Wallonie en 2025.

Ainsi, la Wallonie représente 21,9 % des 949 faillites enregistrées en Belgique. La région Bruxelles-Capitale compte pour 13,5 % de ces faillites (128 faillites) et la Flandre pour 64,6 % (613 faillites). On ne peut donc pas faire de lien entre la politique mise en place par le Gouvernement wallon et ce phénomène mis en évidence par Statbel.

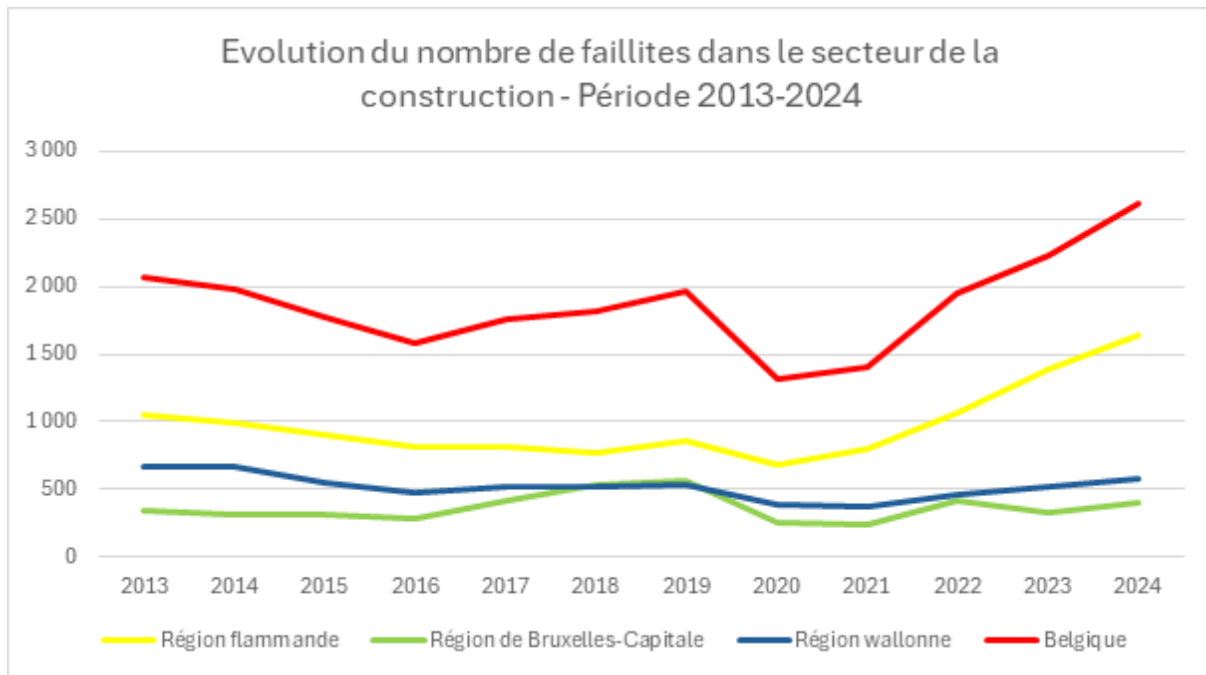
Les statistiques publiées par Statbel ne mettent pas non plus en évidence une dégradation de la situation en Wallonie sur les treize derniers mois. Le nombre de faillites fluctue d'un mois à l'autre, mais il ne montre pas de tendance à la hausse.

Au contraire, sur la majeure partie de la période, le nombre de faillites est inférieur à ce qu'il était en avril 2024, date à laquelle le système de primes précédent battait son plein. En avril 2025, ce nombre est toujours inférieur à ce qu'il était en 2024.



En s'intéressant à la période 2013-2024, les statistiques publiées par Statbel montrent une relative stabilité du nombre de faillites en Région wallonne mis à part une légère baisse en 2020 et 2021 en raison des mesures de soutien aux entreprises mises en œuvre lors de la pandémie covid-19.

Quant à la Flandre, le nombre de faillites dans le secteur de la construction est en augmentation constante depuis 2020. Sur cette période, la proportion de faillites dans le secteur de la construction en Région wallonne est restée stable aussi bien par rapport à l'ensemble des secteurs en Région wallonne ($\pm 20\%$ des faillites en RW) que par rapport à l'ensemble des secteurs pour la Belgique ($\pm 5\%$ des faillites en Belgique).



Bien que stable, le nombre de faillites dans le secteur de la construction en Région wallonne et en Belgique reste élevé. Embuild l'explique de la manière suivante : « *Le secteur de la construction et de l'installation a d'ailleurs toujours été particulièrement vulnérable aux faillites. Il attire de nombreux nouveaux entrepreneurs, en raison de coûts de démarrage relativement bas, mais il est également marqué par des marges bénéficiaires faibles, ce qui explique le nombre structurellement élevé de faillites.* » (Communiqué de presse d'Embuild, 16 mai 2025).

De plus, le délai depuis l'annonce, en février 2025, de la révision du système de primes est bien trop court pour avoir eu un effet réellement mesurable sur le nombre de faillites. Pour conclure sur cet aspect, la révision du montant des primes énergétiques n'a pas pu avoir d'effet sur le nombre de faillites dans le secteur de la construction et je lui rappelle que le mécanisme wallon, même adapté, reste globalement le plus intéressant du pays.

Le secteur lui-même a convenu de la nécessité de cette réforme.

Je ne reviendrai pas sur les moyens affectés au logement public, fruit de la fin des mesures one-shot du précédent gouvernement et les limites du secteur quant à l'implémentation des différents programmes lancés sous la précédente législature.

Enfin, pour ce qui nous concerne, je lui rappelle que nous travaillons, à la conception de la réforme globale du soutien à la rénovation ainsi qu'au droit de tirage qui permettra une

prévisibilité des investissements tant pour le secteur de la construction/rénovation que le secteur du logement.